

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-10-6-6

Séance du jeudi 18 octobre 2012

AMENAGEMENT FONCIER C442 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SOPPE LE HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-7 du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de SOPPE-LE-HAUT et n° CP-2011-13-6-5 portant modification de la constitution de la CCAF du 15 décembre 2011,
- VU l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE en date du 12 juin 2012 portant désignation du président et du président suppléant de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,
- VU le mail de M. Robert PERNET en date du 6 juillet 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte :
 - o de la désignation d'un nouveau président suppléant par ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 12 juin 2012 ;
 - o du changement d'affection de M. Robert PERNET ;
- décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après :

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT est modifiée.

ARTICLE 2 :

La commission est ainsi composée :

* Présidence :

- M. Yves GOBILLON, commissaire enquêteur, titulaire
- M. André HERING, commissaire enquêteur, suppléant

* M. le Maire de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Robert KUENEMANN

* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Claude FINCK, titulaire
- M. Jean-Luc THIERY, premier suppléant
- M. Pierre BLENY, deuxième suppléant

* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Olivier SPIESS, Bernard EGLY et Etienne WALZER, titulaires
- M. Henri DRAXEL, premier suppléant
- M. Daniel WALZER, deuxième suppléant

* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. Jean-Jacques GOLDSCHMIDT, Jean-Louis WEISS et Philippe PINGENAT, titulaires
- MM. Jean-Claude WETZEL et Jean KIPPELEN, suppléants

* Membres propriétaires forestiers désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Philippe RINGENBACH et Gérard RUTHMANN, titulaires
- Mme Doris GRUHN et M. Pascal TREIBER, suppléants.

* Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. André BINDLER et Jean-Pierre VAILLANT, titulaires
- MM. Eugène BLONDE et Louis BRINGEL, suppléants

* Représentant du Président du Conseil Général :

- M. Laurent LERCH, titulaire
- M. Georges WALTER, suppléant

* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

- MM. Daniel RUDLER, Jean-Paul LINDER et Francis KOLB, titulaires
- MM. Henri AFFHOLDER, Patrick SIMON et Jean-Michel DEYBER, leur suppléant respectif

* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :

- M. Rémy HUGUIN

* Fonctionnaires :

- Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
- Mme Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants

* Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :

- M. François HUBÉ

* Le représentant de l'Office National des Forêts :

- M. Thierry ZIEGLER

* Le représentant du délégué territorial de l'INAO :

- M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la DDT (Direction Départementale des territoires)

* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- MM. Aldo GRAVOTTA ou Emeric HENRY

* Le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture :

- M. Daniel WOHLHUTER

* Mission des Grands Equipements du Département :

- M. Philippe WALTER ou Mme Marion BURDLOFF

ARTICLE 3 :

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie de SOPPE-LE-HAUT.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de SOPPE-LE-HAUT et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions